

Terres des anciens combattants—Loi

M. Marshall: ... puisqu'il n'ose pas aller au-delà de la petite concession qui était demandée dans notre motion. Il est tout à fait évident que le gouvernement ne comprend pas les besoins des anciens combattants en ne prolongeant que d'un an l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Il se trouve encore des centaines de milliers d'anciens combattants que la loi empêche d'obtenir des prêts pour bâtir une maison, ces prêts n'étant pas suffisamment élevés. Ils ne peuvent obtenir que \$15,000 et alors ne peuvent pas construire, car il est impossible d'acheter une demi-acre, même à \$1,500 moins 20 p. 100. On refuse donc encore de donner une chance aux anciens combattants qui n'ont pas obtenu de certificat en octobre 1968.

J'avais espéré, comme tous les députés, j'en suis certain, que le ministre aurait accordé ce que demandent tous les anciens combattants, c'est-à-dire qu'il aurait présenté une mesure législative tendant à abroger l'article 31 de la loi, à hausser le plafond des prêts hypothécaires et à réduire au minimum les exigences relatives aux terrains en proportion de la hausse du coût de la vie. Toutefois, le gouvernement n'en fait rien et nous ne pouvons absolument pas accepter la mesure proposée sans que l'on prenne des mesures relatives aux autres questions. Autrement, il ne sert à rien de proroger la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, et lorsque la mesure sera présentée, nous nous réserverons le droit de la modifier et d'y insérer une disposition prévoyant une révision 90 jours avant la date-limite du 31 mars 1975.

Mercredi dernier, le ministre signalait au comité, comme à la presse, que le gouvernement allait relever le plafond des prêts hypothécaires et réduire au minimum les exigences relatives aux terrains. Je puis assurer aux députés—et l'administrateur de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants l'a confirmé au comité mercredi dernier—que l'administration des terres destinées aux anciens combattants durera jusqu'en l'an 2000 parce qu'il y aura des cas à traiter jusque-là au moins. A l'heure actuelle, 1,240 demandes attendent un règlement.

Les comptes sont soldés à raison de 69 millions de dollars par an; les intérêts y intervenant pour 26 millions, le programme se suffit à lui-même et il ne coûte rien de plus au contribuable. Pourquoi alors ne pas montrer de la compassion et honorer l'engagement en vigueur depuis 57 ans? Pourquoi le gouvernement manque-t-il à la promesse que la Charte des anciens combattants serait valable tant qu'il y aurait des anciens combattants.

Des voix: Bravo!

M. Marshall: Le député de Winnipeg-Nord-Centre comprend ce problème. J'espère qu'il appuiera la position de mon parti; je sais qu'il le fera. Si la mesure est présentée, elle ne sera acceptée que sous réserve des conditions suivantes: que le renouvellement soit fait 90 jours avant l'expiration de la date-limite; que l'article 31 soit abrogé; que le plafond des emprunts soit relevé en proportion de la hausse actuelle des prix et que les exigences minimales touchant les terrains soit modifiées afin de correspondre aux besoins des anciens combattants qui veulent vivre en ville.

Je suis étonné que le gouvernement ne montre pas la compassion qui s'impose. J'espère qu'il prendra conscience du devoir qui lui incombe à l'endroit des anciens combattants et qu'il proposera une mesure acceptable qui leur rende justice.

● (1430)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ainsi que le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), j'aurais souhaité que cette déclaration soit plus détaillée qu'elle ne l'est. A mon avis, tout ancien combattant admissible aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants devrait pouvoir bénéficier de cet avantage toute sa vie. J'espère donc que cette prolongation au 31 mars 1975 n'est que provisoire.

J'admets que l'on doive protéger les droits des anciens combattants qui n'ont pas obtenu leur certificat d'admissibilité avant le 31 octobre 1968. On doit aussi considérer le montant accordé en prêt en vertu de la loi, et le problème que représente la diminution des exigences minimales relatives aux terrains. Ce sont là d'autres modifications à apporter à la loi.

Néanmoins, monsieur l'Orateur, nous avons maintenant l'occasion, au cours de la session actuelle, de tâcher d'obtenir ces autres changements. La mesure annoncée maintenant sera, je suppose, renvoyée au comité des affaires des anciens combattants après la deuxième lecture, et nous aurons alors l'occasion, comme je l'ai dit, de réclamer ces autres améliorations à apporter, selon nous, à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. A la suite de cette déclaration, la loi ne tombera pas en désuétude dimanche prochain. Cela nous donne une autre année, ce qui sera avantageux pour un certain nombre d'anciens combattants, et leur permettra d'emprunter; cela nous permettra aussi de poursuivre la lutte pour une nouvelle prolongation. Pour cette raison, nous nous réjouissons de cette déclaration et nous tâcherons par tous les moyens de hâter l'examen du projet de loi, compte tenu de notre droit au comité des affaires des anciens combattants de chercher à obtenir d'autres améliorations.

Cette annonce m'incite à dire que je suis fier que nous n'ayons pas fait tomber le gouvernement il y aura deux semaines ce soir.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Dans le cas contraire, le Parlement n'aurait pas pu modifier la loi avant le 31 mars 1974.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Par le fait même, monsieur l'Orateur, tout effort sérieux pour mettre fin à la législature actuelle ce soir serait un mauvais service à rendre aux anciens combattants.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous croyons que nous devons assurer la survie du Parlement pour que cette prolongation soit adoptée, et consacrer nos efforts à l'améliorer davantage.

[Français]

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, nous allons laisser les libéraux se réjouir un peu, et ensuite je ferai mes observations.